

85/A.T.

URGENT

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Convocation témoins.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien ordonner aux indigènes dont les noms suivent d'être rendus à Ruhengeri, le 1er mars 1938 pour y être entendus devant le Tribunal Territorial, soit en qualité de prévenu, de témoin ou de plaignant:

- 1°) BIDA HARINKA, Mutuzi de la famille des abaha, colline Karambo, S/Chef KABASHA, Province Bugoye, Chef NYIRIMBILIMA, -témoin
- 2°) BUHUMBANO, muhutu de la famille des umutese, résidant colline Giswatti, S/Chef BARIKAGE, Province du Kanage, Terr Kisenyi. -témoin
- 3°) NDAKIRENZI, Mutuzi des abatsobe, colline Kigarama, S/Chef NGERERO Prov. Bugoyi, Chef GASHEREBUKA- Prévenu en liberté provisoire.
- 4°) KALIMUNDA, muhutu, colline Kigarama, S/Chef NGERERO, Prov. Bugoyi. Chef GASHEREBUKA- Prévenu en fuite.
- 5°) HABUKWIHA, muhutu de la colline Mudende, S/Chef RUCHAMAKAMBA, Prov. Bigogo, Chef GASHI, Témoin
- 6°) KAROLI, muhutu idem
- 7°) NTIBATEGERA, muhutu, colline Kigarama, S/Chef NGERERO, Prov. Bugoyi, Chef GASHEREBUKA -prévenu- Probablement encore en détention à Kigali
- 8°) SEBAZUNGU, muhutu, colline Kigarama, S/Chef NGERERO, Prov. Bugoyie Chef GASHEREBUKA. Prévenu en fuite.

Pour l'Administrateur Territorial en route
L'Agent Territorial WILLEMS



Willems

à Monsieur l'Administrateur Territorial à KISENYI.

Ruhengeri

21 février 1938

84/T.T.

U R G E N T

Monsieur l'Administrateur Territorial

Séance du T.T. à Ruhengeri.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal Territorial du Ruanda siégera à Ruhengeri le premier mars 1938 et les jours suivants. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien ordonner aux indigènes dont les noms suivent, de se présenter à Ruhengeri pour le 1er mars 1938, à l'effet d'être entendus en qualité de plaignant ou de témoin.

- 1°) GATABAZI, Mututzi, colline Bushashi, S/Chef RWAGAPFIZI, Prov. Bumbogo
Chef RWAMPUNGU
- 2°) MPEKABANDUMA, Muhutu idem
- 3°) NGARUHINKA, muhutu, colline Rukura, S/Chef NDAMAGE, Prov. du Bumbogo
Chef RWAMPUNGU
- 4°) KIJIGO, colline Kigali, S/Chef MUHANIKA, Prov. Bumbogo, Chef RWAMPUNGU
- 5°) KANYANGABO, colline idem

Pour l'Administrateur Territorial en route
L'Agent Territorial WILLEMS



à Monsieur l'Administrateur Territorial à KIGALI

Ruhengeri

II février 1938

67/T.T.

371/T.T.

5/2/38

Monsieur le Chef du Parquet,

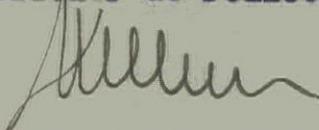
Code de procédure pénale

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre rappelée en marge, je prends bonne note des observations qui me sont faites. Je suppose qu'il s'agit de la formule finale des P.V. d'enquête, " Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère. "

Si l'un ou l'autre P.V. d'enquête n'a pas été cloturé par la dite formule, c'est par oubli.

Je me permettrai cependant d'attirer votre attention, Monsieur le Chef du Parquet, sur le fait que l'affaire R.M.P./1307 a été instruite par Monsieur l'O.P.J. VAUTHIER et date du 28 août 1935. Je crois donc qu'il s'agit d'une autre affaire et qu'il y a erreur dans le n° du R.M.P.

L'Officier de Police Judiciaire WILLEMS



à Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda à KIGALI